Envoyé en préfecture le 08/08/2022

Reçu en préfecture le 08/08/2022

ID: 081-218100212-20220728-CM2022 073-DE

Affiché le

SLO

DEPARTEMENT du TARN

ARRONDISSEMENT de CASTRES

> CANTON de MAZAMET

Mairie d' AUSSILLON

EXTRAIT du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance Publique du 28 juillet 2022

L'AN deux mille vingt-deux, le **vingt-huit** du mois de **juillet** le Conseil Municipal d'**AUSSILLON**, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Fabrice CABRAL, Maire, en session ordinaire, suivant convocations faites le 22 juillet 2022 au nombre prescrit par la loi.

Présents :

MONTAGNÉ, Cécile MM. Fabrice CABRAL, Marc LAHARIE, José GALLIZO, Leila ROUDEZ, Jérôme PUJOL, Muriel ALARY, Philippe Chantal GLORIES. PAILHE, Anne-Marie AMEN, Bernard ESCUDIER, Marylis RAYNAUD. Didier HOULES. Isabelle MONTOLIO. Serif AKGUN, Manon KLOUCHI, David KOKADEJEVAS-DAGUILLANES, Françoise MIALHE, Mahmoud NOUI.

Procurations:

Philippe COLOMBANI à Fabrice CABRAL Céline CABANIS à Françoise MIALHE Frédéric TAYAC à Manon KLOUCHI Josiane CASTRO à Isabelle MONTOLIO Gérald MANSUY José GALLIZO à Françoise ROQUES Chantal GLORIES

Absents excusés: Dominique PETIT, Isabelle BOUISSET, Bérenger GUIRAO, Michel LOPEZ.

Secrétaire de séance : Mme Chantal GLORIES.

Nombre de membres en exercice : 29	Lors de la séance : Présents : 19	Procurations : 6	Absents : 4
OBJET: Désaffectation du domaine public communal d'une partie de			
la rue Emmanuel Mounier et de la rue de la Butte			08.08.2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le projet de construction d'une résidence autonomie rue Emmanuel Mounier sur l'emplacement de l'ancien centre social, 11, rue Emmanuel Mounier à Aussillon, nécessite de céder 521m² de surface totale répartis sur une partie des rues Emmanuel Mounier et de la Butte, à 3F Résidences.

La délibération du 12 avril 2022, a autorisé le Conseil municipal à engager une procédure d'enquête publique en vue du déclassement du domaine public impacté par ce projet.

L'enquête publique prescrite par arrêté municipal en date du 15 avril 2022, s'est déroulée du 9 mai 2022 au 24 mai 2022 inclus. A l'issue de ce délai, le commissaire enquêteur, Monsieur Jean-Louis PUIG, a remis son rapport le 21 juin 2022. Aucune observation, qu'elle soit consignée au registre ou par lettre à lui directement adressée, n'ayant été formulée sur le projet, il conclut :

N° 2022/073

Envoyé en préfecture le 08/08/2022

Recu en préfecture le 08/08/2022

Affiché le



ID: 081-218100212-20220728-CM2022_073-DE

"Le Commissaire enquêteur rend un AVIS FAVORABLE et sans réserve au projet de déclassement du domaine public communal d'une partie des rues Emmanuel Mounier et de la Butte à Aussillon."

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme en date du 22 juin 2022;

Cet exposé entendu, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

- de prononcer la désaffectation et le déclassement d'une partie des rues Emmanuel Mounier d'une superficie de 387 m² et de la Butte d'une superficie de 134 m², soit une contenance totale de 521 m² telle qu'elle figure sur le plan cadastral ci-joint, avec intégration dans le domaine privé de la Commune.
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires, à la désaffectation, au déclassement et au classement dans le domaine privé de la commune de cette emprise qui sera vendue à 3F Résidences.
- autorise 3F Résidences à effectuer toutes les démarches relatives au projet de construction y compris celles nécessaires avant la signature de l'acte.

Pour Extrait conforme, Le Maire, Fabrice CABRAL.

Acte ayant acquis caractère ADUT 2022 exécutoire à la date du 8 ADUT 2022 AUSSILLON, le _ 8 ADUT 2022 Le Maire,

Fabrice CABRAL

Carn

Envoyé en préfecture le 08/08/2022 Recu en préfecture le 08/08/2022 MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTI Commune: 081021 Affiché le Aussillon D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DC ID : 081-218100212-20220728-CM2022_073-DE Numéro d'ordre du document d'arpentage CERTIFICATION (Arl. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955) Document vérifié et numéroté le Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) : A - D'après les indications qu'ils ent fournies au bureau Document dressé par B - En conformité d'un piquetage : M. G. RAMES Geometre-Expert. C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé à CASTRES le 17/03/2022 par M G. RAMES géomètre à CASTRES Section Date 22/03/2022 Feuille(s) Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées Signature : Qualité du plan : régulier <20/03/80 au dos de la chemise 6463. Echelle d'origine : 1/1000 Echelle d'édition : 1/500 A .CASTRES le 22/03/2022 Date de l'édition : 01/04/2005 (1) Payer les membres avuides. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénove par voie de misc a jour), dans la formule (b les propretaires peuvent avoir effectut exa-mêmes le propetage (2) Ovailté de la personne agréee (géomètre expert, raspecteur, promètre ou sechnicien retraité du cadastre, etc...). (3) Préciser les noms et quaftes du segnataire s'il est différent ou proprietaire (mandataire, avour représentant qualific de l'autorité expropriant). 2021-163 Commune d'AUSSILLON 3F OCCITANIE "Vu et pris connaissance" "Vu et pris connaissance" 4 Emmanuel G Rue 03a87ca

